

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds canadien à versement fixe imaxx^{MC} (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Corporation Fiera Capital au 866 462-9946 ou à info@imaxxwealth.com, ou visitez le site imaxxwealth.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, assurez-vous qu'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 30 juin 2021 ou vers cette date, les parts des catégories A2 ne seront plus offerts aux investisseurs qui détiennent ces parts dans un compte tenu auprès d'un courtier offrant des services d'exécution d'ordre sans conseils ou de tout autre courtier qui ne fait aucune évaluation de la convenance. De plus, à compter du 30 juin 2021 ou vers cette date, les investisseurs ne peuvent plus souscrire des parts selon l'option avec frais d'acquisition réduits ou l'option avec frais d'acquisition reportés.

BREF APERÇU

Codes du fonds :	Frais d'acquisition initiaux – AFM202 Frais d'acquisition reportés – AFM102 Frais d'acquisition réduits – AFM502
Date de création de la catégorie :	3 juin 2002
Valeur totale du fonds au 31 mars 2021 :	226 882 696 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,28 %

Gestionnaire du fonds :	Corporation Fiera Capital
Gestionnaire de portefeuille :	Corporation Fiera Capital
Distributions :	Mensuelles. Présentement à 0,02 \$ par part par mois
Placement minimal :	500 \$ (initial) – 100 \$ (additionnel) – 25 \$ (PPA)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens, des parts de fiducies de revenu canadiennes et des placements en titres de participation canadiens afin de réaliser son objectif de placement, qui vise à obtenir un revenu mensuel constant et une certaine appréciation du capital. Jusqu'à 30 % du portefeuille peut être investi dans des émetteurs étrangers.

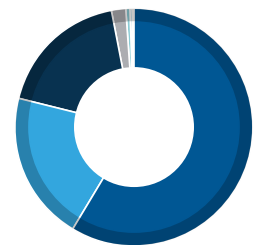
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2021. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mars 2021)

1	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,16 %
2	Constellation Software Inc.	3,73 %
3	Toromont Industries Ltd.	3,69 %
4	Mastercard Inc.	3,50 %
5	Banque Royale du Canada	3,36 %
6	Brookfield Asset Management Inc.	3,35 %
7	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,26 %
8	Costco Wholesale Corp.	3,25 %
9	Banque Toronto-Dominion	3,25 %
10	Banque Nationale du Canada	3,06 %
Total des 10 principaux placements :		34,62 %
Nombre total de placements :		98

Répartition des placements (31 mars 2021)

■	Actions canadiennes	58,66 %
■	Actions américaines	20,32 %
■	Obligations et débetures canadiennes	18,08 %
■	Actions étrangères	1,88 %
■	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,61 %
■	Obligations et débetures étrangères	0,32 %
■	Titres du marché monétaire canadiens	0,13 %



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

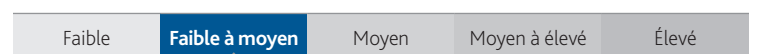
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Corporation Fiera Capital estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans cet organisme? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

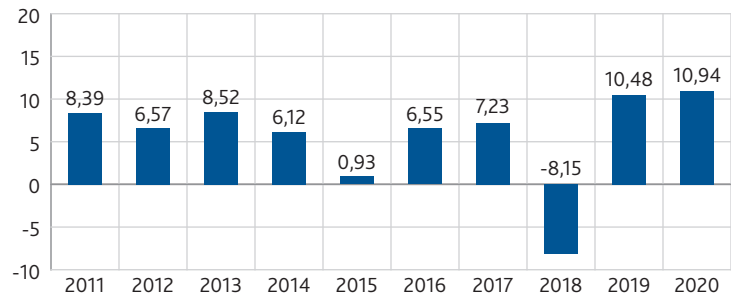
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie A2 au cours des 10 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels :

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie A2 du Fonds pour chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A2 du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	9,12 %	30 juin 2020	vos placement augmenterait à 1 091 \$
Pire rendement	-9,00 %	31 mars 2020	vos placement diminuerait à 910 \$

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les parts de catégorie A2 du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 5,12 %. Ainsi, si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 647,09 \$.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un flux de revenu constant et une croissance modérée de leur capital;
- envisagent des placements à moyen ou à long terme;
- sont disposés à accepter des variations modérées de la valeur de leur portefeuille.

ⓘ Le Fonds ne vous convient pas si votre tolérance au risque est faible et si vous recherchez la préservation du capital.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie A2 du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du Fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne														
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)															
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	Jusqu'à 5 % du montant d'achat	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont prélevés sur le montant de l'achat et versés à la société de votre représentant sous forme de commission. 														
Frais d'acquisition reportés (FAR)	Si vous vendez : <table border="1"> <tr><td>Moins de 1 an après l'achat</td><td>6,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 2 ans après l'achat</td><td>5,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 3 ans après l'achat</td><td>4,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 4 ans après l'achat</td><td>3,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 5 ans après l'achat</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 6 ans après l'achat</td><td>1,0 %</td></tr> <tr><td>6 ans et plus après l'achat</td><td>0 %</td></tr> </table>	Moins de 1 an après l'achat	6,0 %	Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %	Moins de 3 ans après l'achat	4,0 %	Moins de 4 ans après l'achat	3,0 %	Moins de 5 ans après l'achat	2,0 %	Moins de 6 ans après l'achat	1,0 %	6 ans et plus après l'achat	0 %	De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant de la vente selon le coût initial (valeur comptable) des parts rachetées. Lorsque vous achetez des parts du Fonds, CFC verse à la société de votre représentant une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à CFC. Vous pouvez vendre, chaque année, jusqu'à 10 % de vos parts sans frais d'acquisition reportés, proportionnellement à la durée de détention de ces parts pendant l'année civile en question. Le droit de rachat de 10 % sans frais n'est pas cumulatif. Vous pouvez échanger en tout temps des parts comportant des frais d'acquisition reportés et faisant partie d'une certaine catégorie d'un Fonds imaxx contre des parts semblables faisant partie d'une autre catégorie sans payer ces frais d'acquisition. Plutôt, le barème existant de ces frais s'appliquera à votre nouveau Fonds. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts de catégorie F, F0, F2 ou F5 de ce Fonds ou d'autres Fonds imaxx, s'il y a lieu, sous réserve de votre admissibilité et des frais d'acquisition reportés applicables.
Moins de 1 an après l'achat	6,0 %																
Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %																
Moins de 3 ans après l'achat	4,0 %																
Moins de 4 ans après l'achat	3,0 %																
Moins de 5 ans après l'achat	2,0 %																
Moins de 6 ans après l'achat	1,0 %																
6 ans et plus après l'achat	0 %																
Frais d'acquisition réduits (FAM)	Si vous vendez : <table border="1"> <tr><td>Moins de 1 an après l'achat</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>Moins de 2 ans après l'achat</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>2 ans et plus après l'achat</td><td>0 %</td></tr> </table>	Moins de 1 an après l'achat	2,0 %	Moins de 2 ans après l'achat	2,0 %	2 ans et plus après l'achat	0 %	De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition réduits sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant de la vente selon le coût initial (valeur comptable) des parts rachetées. Lorsque vous achetez des parts du Fonds, CFC verse à la société de votre représentant une commission de 1 %. Les frais d'acquisition réduits que vous payez sont remis à la CFC. Le droit de rachat de 10 % sans frais ne s'applique pas aux parts à frais modiques. Vous pouvez échanger en tout temps des parts comportant des frais d'acquisition réduits et faisant partie d'une certaine catégorie d'un Fonds imaxx contre des parts semblables faisant partie d'une autre catégorie sans payer ces frais d'acquisition. Plutôt, le barème existant de ces frais s'appliquera à votre nouveau Fonds. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts de catégorie F, F0, F2 ou F5 de ce Fonds ou d'autres Fonds imaxx, selon le cas, sous réserve de votre admissibilité et des frais d'acquisition réduits applicables. 								
Moins de 1 an après l'achat	2,0 %																
Moins de 2 ans après l'achat	2,0 %																
2 ans et plus après l'achat	0 %																

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2020, les frais du Fonds s'élevaient à 2,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 22,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds. CFC a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,28 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	s.o.
Frais du Fonds	2,28 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle est versée par CFC à la société de votre représentant, et ce, en contrepartie des services et des conseils que le représentant et sa société vous offrent. Cette dernière peut verser une partie de cette commission à ses représentants.

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion et est calculée en fonction de la valeur de votre placement. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais d'acquisition initiaux	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition reportés	0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition réduits	1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou transférez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de transfert	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous transférez vers un autre Fonds imaxx.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds en communiquant avec votre représentant ou en téléphonant à Corporation Fiera Capital. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Corporation Fiera Capital
1981, avenue McGill College, bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 0H5

Sans frais : 1 866 323-5598
Courriel : info@imaxxwealth.com
Site internet : www.imaxxwealth.com/fr

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.